



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20240514-RETRAIT_DELEG-AI



ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTIONS
Accordée à Mme Clémence BARBIER
Conseillère Municipale

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 mai 2020,

Vu l'arrêté en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions pour les affaires et activités liées à la culture à Mme Clémence BARBIER, Conseillère Municipale.

ARRETE

- ARTICLE 1 : La délégation de fonctions pour les affaires et activités liées à la culture accordée à Mme Clémence BARBIER, Conseillère Municipale, est retirée à compter du 14 mai 2024.
- ARTICLE 2 : L'arrêté de délégation de fonctions à Mme Clémence BARBIER, Conseillère Municipale, en date du 28 mai 2020 est abrogé.
- ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à M. le Sous-préfet de Douai, publié sur le site internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.
- ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant M. le Maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Un recours contentieux peut être également porté contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.
- ARTICLE 5 : M. le Maire, Mme Axelle SAGOT, Directrice Générale des Services de la commune de Raimbeaucourt, le service de gestion comptable de Douai, sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Raimbeaucourt, le 14 mai 2024
Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 14 mai 2024
Transmis en sous-préfecture le 14 mai 2024.